



AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : **Sun Fast World Cup**

5 au 7 Avril 2019 à LA TRINITE-SUR-MER

Autorité Organisatrice (AO) : **Société Nautique de La Trinité-sur-mer**

La mention « [DP] » dans une règle de l'avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.2 les règlements fédéraux,
- 1.3 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique (lien internet Réglementation).

[DP]

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte aux **Sun Fast 3200 et Sun Fast 3600** jaugés en IRC.

L'équipage sera constitué de 4 personnes maximum.

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire et payer en ligne sur le site internet www.snt-voile.org ou en complétant le formulaire et en l'envoyant à la SNT au plus tard le 31 mars.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide, attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge IRC 2019.

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
- le certificat de jauge 2019.

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 2 millions d'euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

- 150 € par bateau

5. PROGRAMME

Confirmation d'inscription

Vendredi 5 Avril 2019 de 15h00 à 18h00

Vendredi 5 Avril 2019 : 19h00 Pot d'accueil à la SNT

Samedi 6 Avril 2019

- 10h00 : 1^{er} signal d'avertissement
- 19h30 : Soirée des équipages

Dimanche 7 Avril 2019

- 09h30 : 1^{er} signal d'avertissement
- Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14h00
- 16h00 : Remise des prix à la SNT

6. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponibles à partir du 5 avril 2019.

7. PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type construits et côtiers.
- 7.2 La zone de course se situera en Baie de Quiberon.

8. SYSTEME DE PENALITE

8.1 La RCV 44.1 sera modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1. Une course devra être validée pour valider la compétition.

9.2. Courses retirées :

- (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes ses courses.
- (b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

10. PLACE AU PORT

(A préciser par avenant)

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course. (DP)

12. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES DE PROTECTION SOUS-MARINES

Les appareils de respiration sous-marine et les housses de protection sous-marines ou leur équivalent ne doivent pas être utilisés à proximité des quillards entre le signal préparatoire de la première course et la fin de la régates. (DP)

13. COMMUNICATION RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. (DP)

14. PRIX

Des lots seront distribués comme indiqué dans les Instructions de Course.

15. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Antoine Chancelier
Jeanneau Sailboat Marketing Product Director
Tel : +33 (0)7 86 04 75 74

ou

Société Nautique de la Trinité-sur-mer
Cours des Quais
56470 LA TRINITE SUR MER
flr@snt-voile.org
<http://www.snt-voile.org>
Téléphone : 02 97 55 73 48